



CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 8 février 2023 - 20 h 30

Mairie/ Salle du Conseil Municipal

Procès verbal

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Quéven

Nombre de conseillers :
En exercice : 29

Présents : 24
Procurations : 4
Absente : 1
Votants : 28

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le premier février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.

Présents : Marc Boutruche, Céline Olivier, Jean-Pierre Allain, Fabrice Klein, Hélène Lanternier, Jean-Louis Dugué, Julie Gillmann, Anthony Follo, Nicole Naour, Raymond Boyer, Marc Le Tallec, Sandrine Fayot, Myriam Pierre, Jean-Luc Le Flécher, Pierrette Para, Bertrand Rico, Sophie Cargoët, Thierry Champion, Patricia Guyonvarch, Stéphane Le Ravalec, Laurence Mévélec, Christian Le Cagnec, Danielle Le Marre, Karine Blayo-Tardy.

Absente : Aziliz Daniel

Pouvoirs : Pascale Gillard à Marc Boutruche, Christophe Gérard à Céline Olivier, Damien Baudet à Fabrice Klein, Yann Guevel à Danielle Le Marre

La séance est ouverte à 20 h 30.

Jean-Louis Dugué est désigné secrétaire de séance.

Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Marc Boutruche

Danielle Le Marre était absente lors du Conseil du 15 décembre 2022. Elle ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour, valide le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2022.**

DOB

Marc Boutruche

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport joint en annexe,

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants. Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

M. le Préfet du Morbihan demande que ce débat fasse l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Par son vote, le Conseil Municipal prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 28 voix pour, prend acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport, joint en annexe, sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires 2023.**

Nicole Naour demande des précisions quant aux projets éventuels liés à l'acquisition du terrain Josse
Marc Boutruche indique qu'au-delà de la modification du PLU en cours, il s'agirait de créer une continuité douce au départ du Square du 19 mars, en lisière de zone humide, qui permettrait de rejoindre le centre équestre de Kerlébert par derrière. Le cheminement pourrait également se raccorder ou faire l'objet d'une boucle urbaine.

Jean-Luc Le Flécher souhaite savoir s'il est envisageable de déménager les bureaux de la Poste dans les locaux de Kewenn Park. En effet, dans les autres villes, les bureaux postaux diminuent leur surface. A Quéven, La Poste bénéficie-t-elle d'un espace très grand, trop grand ?

Marc Boutruche précise qu'il prend contact environ tous les deux ans avec le Responsable Développement de La Poste pour faire un point sur leur situation et besoins. Depuis quelques années, il y a une baisse de certaines activités notamment les courriers et des colis, ... Pour autant, il s'avère qu'il y a encore plus de 100 personnes par jour qui fréquentent le bureau de la Place Quinio. Dès lors, il a toute son utilité, d'autant plus au regard de sa situation géographique relativement centrale et de son accessibilité pour les usagers des communes voisines qui ne disposent plus de ce service de proximité. L'idée n'est donc pas de le délocaliser pour l'instant. Par ailleurs, il rappelle que la Mairie est propriétaire du bâtiment et perçoit un loyer assez conséquent à ce titre. Enfin, le bâtiment, pour autant à architecture équivalente, dénote avec la Mairie. Se pose donc la question d'effectuer un rafraîchissement de celui-ci. Avant tout, une réflexion doit être menée sur son devenir proche ou lointain.

Céline Olivier souhaite que le schéma directeur des déplacements doux fasse l'objet d'un point particulier dans le DOB, afin de connaître plus précisément les différents axes et stratégies que la commune entend mettre en œuvre dans ce cadre.

Fabrice Klein note que l'Etat va augmenter les bases de la taxe foncière de 7 %. Au regard de cela, certaines communes ont-elles pris la décision de baisser leur taux ? L'idée étant de limiter l'impact de l'augmentation des bases.

Marc Boutruche n'a pas entendu parler de volontés particulières dans les communes de l'agglomération. Concrètement, si la commune décidait de baisser son taux de 48,95 à 48 %, les administrés feraient une économie de 25 € environ par an et par foyer, mais la commune perdrait environ 100 000 euros de recettes, profitables aux aménagements et services de la ville.

Il n'y a jamais eu de baisse des taux à Quéven. Il faudrait effectuer le calcul de manière plus précise et se poser la question à nouveau au moment du vote du budget.

Demande de subventions - Végétalisation des cours d'écoles de l'école élémentaire Anatole France	Hélène Lanternier
---	--------------------------

Le projet de végétalisation des cours de l'école élémentaire Anatole France est le fruit d'un partenariat entre la municipalité, l'équipe éducative de l'école et l'équipe de l'accueil périscolaire municipal.

Les deux équipes éducatives, de l'Education Nationale et de la commune, se rejoignent pour renaturer, végétaliser les espaces extérieurs de l'école, qui est également centre de loisirs les mercredis et durant les vacances scolaires. Les enseignants y voient la possibilité d'investir l'École du dehors*, afin d'innover, de diversifier leurs pratiques pédagogiques et de reconnecter les enfants avec le vivant, les ancrer à la terre. Face à la présence croissante des outils numériques dans les apprentissages, c'est une façon de contrebalancer le virtuel par le naturel. Ce projet offre la possibilité aux enfants de sortir et de bouger dans un environnement beau et accueillant, intégrant des aires éducatives à l'environnement.

**L'élève apprend dans l'environnement proche de l'école avec son corps en mouvement : ce contact avec l'extérieur permet de construire une relation avec la nature, en observant ses changements au fil des saisons, de réduire le stress, avec des effets bénéfiques pour la santé.*

Il s'inscrit dans le plan d'action de la municipalité pour faire face au réchauffement climatique et préserver la biodiversité, en cohérence avec la démarche Territoire Engagé Climat Air Énergie, menée en partenariat avec l'ADEME. Situées en cœur de ville, ces deux cours bitumées de 2 700 m², constituent aujourd'hui des îlots de chaleur urbains, qui, à l'issue du projet, deviendront des îlots de fraîcheur, des espaces de biodiversité accueillant la nature en ville, propices à la gestion intégrée des eaux pluviales. Le projet intègre aussi la végétalisation de l'espace périphérique de 1 000 m², en partie Est, rue de la Gare, propice à la classe du dehors et autres activités innovantes.

Désimperméabiliser les sols, les végétaliser est un précieux levier pour embellir le cadre de vie de tous, à l'heure où la densification urbaine se développe face à deux enjeux forts : la demande de logements et la préservation des terres agricoles et naturelles.

Élus, techniciens, enseignants, animateurs, enfants sont réunis au sein d'un comité de pilotage pour co-construire le projet, avec l'aide d'un bureau d'étude en urbanisme et paysage. Des partenaires financiers sont sollicités pour aider la commune à atteindre ses objectifs et mener à bien ce projet innovant.

Plan de financement :

Dépenses HT		Recettes		
Etudes préalables et esquisses	3 655 €	Subventions sollicitées : -Etat (DETR, Fonds vert), -Département (PST) -Région (Bien Vivre) -Lorient agglo (FIC ruralité)	185 824 €	80 %
Travaux : terrassement, désimperméabilisation, gestion des réseaux	136 950 €			
Plantations	21 675 €			
Equipements extérieurs éducatifs et pédagogiques	30 000 €			
Ombrière	40 000 €	Autofinancement	46 456 €	20 %
TOTAL	232 280 €	TOTAL	232 280 €	100 %

Stéphane Le Ravalec demande des précisions sur le projet.

Hélène Lanternier explique qu'il s'agit de promouvoir l'école du dehors à travers une nouvelle forme de pédagogie dans l'enseignement. L'aménagement des cours avec des arbres et des plantes non allergènes permettra de remettre de la nature en cœur de ville, de créer des zones d'ombre, d'apporter un nouvel environnement aux enfants, ...

En réponse à Nicole Naour, elle précise que le choix des végétaux est effectivement réalisé en lien avec le service espaces verts afin de prendre en compte notamment l'aspect gestion différenciée.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 28 voix pour,

- Approuve la végétalisation des cours de l'école élémentaire Anatole France.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer tout document afférent.

Demandes de subventions - Mise aux normes électriques/ Centre culturel Les Arcs	Jean-Louis Dugué
--	-------------------------

La salle de spectacle des Arcs a fait l'objet de travaux structurants ces dernières années avec la création de loges et l'aménagement de la longère.

De ce fait, l'installation électrique doit être mise en adéquation et en conformité avec ces travaux. Cela passe par un changement complet du tableau général basse tension (TGBT) du bâtiment.

L'ensemble de ces travaux est estimé à **51 220,39 € HT**.

Le projet peut prétendre au financement de la **DETR** (Dotation Équipement des Territoires Ruraux) au titre du chapitre 7-1-3 qui concerne les travaux dans les bâtiments communaux. La dépense subventionnable maximale HT est de 200 000 € sur laquelle est appliqué un taux de 27 %.

Plan de financement :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux électriques	51 220,39 €	DETR	(27 % de dépense plafonnée à 200 000 €)	13 829,50 €
		Autofinancement		37 390,89 €
TOTAL	51 220,39 €	TOTAL	100 %	51 220,39 €

Jean-Pierre Allain s'interroge quant au nombre de devis réalisés. Au regard du montant des travaux, il lui semble qu'un second devis aurait été pertinent.

Jean-Louis Dugué précise que jusqu'à 100 000 euros, la mise en concurrence n'est pas obligatoire. Pour autant, les services demandent systématiquement, au minimum, 2 à 3 devis.

Marc Boutruche rappelle qu'il s'agit d'approuver le principe de remettre aux normes électriques les Arcs et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions afférentes. Dès lors, dans un premier temps, un seul devis suffit amplement pour avoir une estimation du coût des travaux.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 28 voix pour,

- Approuve la mise aux normes électriques des Arcs.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer tout document afférent.

Modification de la grille IFSE	Marc Boutruche
---------------------------------------	-----------------------

Depuis 2017, chaque agent bénéficie du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Or, certains agents de la filière médico-social ont changé de grille :

- les éducateurs de jeunes enfants et les infirmiers sont passés de la catégorie B à la catégorie A,
- les auxiliaires de puériculture de la catégorie C à la catégorie B.

Lors de sa mise en place, la grille du RIFSEEP pour l'indemnité forfaitaire (IFSE) prévoyait des tranches de 5 points pour les catégories C et des tranches pour les catégories B et A.

Or, le passage de C à B des auxiliaires de puériculture fait que la cotation de leurs postes ne correspond plus au montant de IFSE actuel.

Il est donc proposé de modifier la grille des catégories B pour régler ce problème.

Le CST a émis un avis favorable à cette modification.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 28 voix pour, approuve la nouvelle grille RIFSEEP telle que proposée avec comme date d'effet le 1^{er} janvier 2023.

Acquisition foncière Pennober

Marc Boutruche

La commune a été sollicitée par les consorts Pennober pour l'acquisition de foncier dont ils sont propriétaires en indivision, classé en zonage agricole, naturel et pour partie en espace boisé classé et localisé autour de Kerlaën, au nord de Saint Nicodème, et le long de la RD 765 entre le rond point de Leroy Merlin et la BAN de Lann Bihoué.



Les parcelles sont réparties suivant le zonage et les surfaces suivantes:

Désignation parcelle	Surface en m ²	Zonage
ZO 370	12250	98% Aa - 2%Nzh
CI 7	330	Aa- 100% EBC
CI 10	10514	Aa - 67% en EBC
CI 16	46947	93% Nzh - 7%Na- 97% EBC
CI 19	1695	1% Nzh- 99% Na- 100% EBC
CI 21	4398	97 % Nzh- 3% Na- 98% EBC

CI 20	11506	78 % Aa- 21% Na- 1% Nzh
CK 37	7490	Aa
CK27	1483	Aa
CK 29	5547	Aa

En vue d'assurer une gestion pérenne du patrimoine naturel, paysager et agricole, la commune souhaite en faire l'acquisition.

Il a été convenu avec les consorts Pennober d'acheter l'intégralité du foncier d'une surface totale d'environ 10,21 ha pour un montant total de 35 109 €, soit 0,5 €/m² pour les parcelles en zonage agricole non classées en EBC et 0,25 €/m² pour les parcelles classées en zonage naturel.

Danielle Le Marre, indique que Yann Guevel souhaite des informations quant au devenir de cette parcelle.

Marc Boutruche précise que les espaces agricoles resteront dédiés à l'agriculture. Les bois seront entretenus au même titre que les autres espaces boisés de la commune et resteront des espaces boisés. Les parcelles le long de la RD vont permettre de créer une réserve foncière limitée qui pourrait servir à la création d'un cheminement doux le long de cette voie ...

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 28 voix pour,**

- **Approuve l'acquisition du foncier désigné dans le tableau ci-dessus d'une surface totale d'environ 10,21 ha pour un montant total de 35 109 €.**
- **Approuve que les frais de mutation seront pris en charge par la commune.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.**

Convention Pôle Emploi - PIJ	Fabrice Klein
-------------------------------------	----------------------

Pôle Emploi propose de renouveler la convention avec le Point Information Jeunesse de Quéven (PIJ). Ce texte s'inscrit dans la continuité des actions proposées par la structure depuis plusieurs années en matière d'orientation, de recherche d'emploi et de formations pour tous les publics (P'tit Café de l'emploi, QAP Alternance, formation Pôle Emploi, rédaction de CV, collaboration avec des entreprises locales...).

Les objectifs de cette coopération sont de :

- Déléguer le premier niveau d'accueil au PIJ, afin que l'utilisateur bénéficie d'une prise en charge plus rapide et personnalisée,
- Établir un partenariat avec des structures relais permettant de favoriser l'insertion professionnelle sur la commune, comme la Mission locale par exemple.

Les objectifs pour la commune sont de :

- Permettre un **service de proximité** supplémentaire aux quévenois, peu importe l'âge et la situation sociale,
- **Renforcer le dynamisme d'insertion professionnelle**,
- **Collaborer avec les entreprises locales.**

Les obligations pour la commune sont de :

- Diffuser une information générale et personnalisée (offres d'emploi locales, événements...),
- Permettre un accès internet pour les recherches d'emploi, les formations et démarches,
- Mettre à disposition de la documentation,
- Offrir une aide aux démarches (découverte du site Pôle Emploi, inscription, postuler à une annonce),
- Créer des mises en relation entre offres et demandeurs d'emploi sur le territoire,
- Définir les moyens matériels (horaires, espaces d'affichage),
- Participer aux sessions collectives d'information et formations proposées par Pôle Emploi.

La durée de la convention est de deux ans à compter de sa date de signature.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 28 voix pour,

- Approuve le texte de la convention de partenariat avec Pôle Emploi, ci-jointe.
- Autorise M. le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

Délégations du Maire	Marc Boutruche
-----------------------------	-----------------------

Décisions municipales

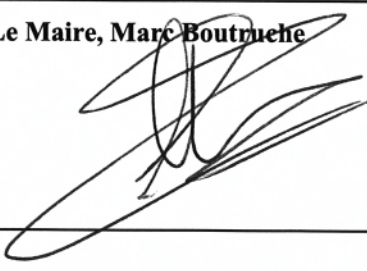
Numéro	Date	Objet
FIN-2023-01	12/01/2023	Tarifs cimetière 2023
FIN-2023-02	12/01/2023	Tarifs d'occupation du domaine public 2023
FIN-2023-03	12/01/2023	Tarifs intervention police municipale, interventions ST, coupe de bois 2023
FIN-2023-04	12/01/2023	Tarifs boissons des Arcs 2023
FIN-2023-05	12/01/2023	Tarifs locations de salle et du podium 2023
FIN-2023-06	12/01/2023	Tarifs friandises et boissons sans alcool espace détente Pôle Jeunesse 2023
FIN-2023-07	12/01/2023	Tarifs logement de secours 2023
FIN-2023-08	12/01/2023	Tarifs local commercial îlot Dieny 2023

Documents disponibles dans le dossier du Conseil transmis aux élus "Délégations du Maire"

Marchés publics

Voici le tableau récapitulatif des marchés publics passés selon une procédure adaptée lors du 4^{ème} trimestre 2022.

Numéro	Objet du marché	Nom attributaire	Montant € HT	Montant € TTC	Date de notification
Marché de travaux					
2022-05-05	Rénovation Longère des Arcs Lot 5 Menuiseries/cloisons	Sordo- Rezolia	73 992.05 €	88 790.46 €	30/10/2022
2022-09-01	Extension maison des jeunes Lot 1 VRD, Gros oeuvre, Toiture	Arteco reno	122 659.00 €	147 190.80 €	12/10/2022
2022-09-02	Extension maison des jeunes Lot 2 Menuiseries extérieures	Arteco reno	109 421.00 €	131 305.20 €	12/10/2022
2022-09-03	Extension maison des jeunes Lot 3 Electricité. Plomberie	Arteco reno	34 436.00 €	41 323.20 €	12/10/2022
2022-09-04	Extension maison des jeunes Lot 4 - Peinture	Solorpec	10 551.64 €	12 661.97 €	12/10/2022

Le secrétaire, Jean-Louis DUGUE 	Le Maire, Marc Boutruche 
---	---

Prochain Conseil Municipal le **jeudi 23 mars 2023.**

Fin de séance à 22 h 20.

******* Information *******

L'entrée du parking de la Place Général de Gaulle va être fermée côté rue de la Gare.
Des panneaux informatifs seront mis en place. Les Directeurs et familles des enfants scolarisés dans le groupe scolaire Anatole France ont reçu un courrier explicatif à ce sujet.